



Cadre réservé à l'Organisation
N° d'exposant :

VIDE GRENIER

ORGANISE PAR LUDON BASKET CLUB

Tel : 06.11.79.21.16

E mail : videgrenierludonbc@gmail.com

Site Internet : www.ludonbasketclub.fr

Le dimanche 13 Septembre 2020

Centre Bourg / Place de l'Eglise / Place de la Liberté

BULLETIN À RENVOYER ou à DEPOSER AVEC LE CHÈQUE DE RESERVATION
aux adresses suivantes :

Mme M Saunier 39 Ave de Canteloup 33290 Ludon Médoc ou MAIRIE Ave Général de Gaulle 33290 Ludon Médoc

PRIX: 3 Mètres minimum à 9 Euros (sans voiture à côté du stand)

A partir de 4 mètres minimum véhicule léger près du stand = 12 €

5 mètres minimum véhicule près du stand (utilitaire, SUV ou Espace) = 15 €

(Les stands dans le parc ne son pas accessibles en voiture)

Nbre de Mètres: X 3 €/mètre = € Règlement par CHÈQUE à l'ordre de : L.B.C

PARTICULIERS:

Nom:Prénom:Immat. Véhicule :

Adresse:Type Véhicule :

Code Postal:Ville:

Date de Naissance : Lieux : Tél./Port :

MAIL : Tél. Fixe :

N° C. d'Identité..... Délivré(e) le : Lieu :

Je soussignédéclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e)
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- accepter pleinement et entièrement le règlement intérieur qui m'a été transmis

Fait à :Le..... Signature.....

PROFESSIONNELS:

Nom:.....Prénom..... Immat. Véhicule :

Adresse:

Code Postal : Ville :

Date de Naiss. :Lieux :

Tél.Fixe :MAIL :

N° C. d'Identité..... Délivré(e) le : Lieu :

N° RCS : Délivré le : Lieu :

Je soussignédéclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code du Commerce
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code Pénal)

Fait àLe.....Signature.....

Tout emplacement réservé et non occupé sera redistribué après 9h30

Toute réservation est considérée comme définitive et ne donnera lieu en aucun cas à un remboursement en cas d'absence de votre part. L'organisateur n'est en aucun cas responsable des marchandises d'origine douteuse.

La vente d'armes, animaux et contre façon est interdite et puni par la loi.

La vente alimentaire est interdite sur la manifestation sauf autorisation de l'organisateur. ATTENTION :

- 1) VOTRE PLACE SERA RÉSERVÉE DÈS RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET, AVEC VOTRE RÉGLEMENT.
- 2) PLACEMENT avec votre numéro d'emplacement qui vous sera communiqué, par SMS ou par mail la veille du Vide Grenier.
- 3) UN VEHICULE MAXIMUM PAR EMPLACEMENT à partir de 4 mètres.